



INFIRMIER/RE EHPAD

390 Rue Henri Fabre
38926 Crolles Cedex

Référence de l'offre :	Direction Autonomie, Santé & Solidarité – 038240917001008
Date de diffusion :	24/12/2024
Nombre de poste :	1
Poste à pourvoir :	Dès que possible
Date limite de candidature :	24/01/2025
Type d'emploi :	Titulaire ou Contractuel
Type de recrutement :	Poste permanent
Cadre d'emplois :	Des infirmiers territoriaux en soins généraux - Catégorie A (filière médico-sociale)
Lieu de travail :	EHPAD « Résidence Belle Vallée » - 346 Rue de Bretagne 38190 Frogès
Temps de travail :	Temps non complet (28 heures hebdomadaires – Congés annuels + RTT)
Environnement de travail :	<p>Au cœur du Sillon alpin, Le Grésivaudan se déploie entre plaine et montagnes sur un territoire d'innovation où la qualité de vie et la diversité des activités lui confèrent une forte attractivité renforcée par des opportunités de développement dans de nombreux domaines.</p> <p>L'EHPAD Belle vallée, géré par la communauté de communes Le Grésivaudan, est un établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes de 80 places dont une UPG (Unité Psycho gériatrique) de 22 places et 1 accueil de jour de 9 places. L'établissement est situé en milieu rural, au cœur de la commune de Frogès, entre le massif de Chartreuse et de la chaîne de Belledonne.</p> <p>Il compte 75 agents qui ont pour missions d'offrir aux résidents une qualité de vie et de soins adaptée.</p>
Descriptif du poste :	<p>Sous la responsabilité directe de l'infirmière coordinatrice, vous serez chargé/e de maintenir et restaurer la santé des personnes par la réalisation de soins infirmiers. Vous adapterez la prise en charge en fonction des particularités de chacun d'entre eux.</p> <p>Enfin, vous participerez et mettrez en œuvre une politique de promotion et d'éducation à la santé et à la prévention.</p>
Missions :	<ul style="list-style-type: none">❖ <u>Soins</u><ul style="list-style-type: none">• Accomplir les actes médicaux selon les prescriptions des médecins ;• Dispenser les soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs ;• Vérifier et distribuer les médicaments ;• Savoir évaluer l'état de santé de la personne ;• Faire face aux situations d'urgence ;• Apporter confort et bien être aux résidents ; ❖ <u>Administratif</u><ul style="list-style-type: none">• Tenir les dossiers soins des résidents à jour ;• Veiller au respect du circuit du médicament ;• Gérer les toxiques ; ❖ <u>Relations</u><ul style="list-style-type: none">• Assurer les relations avec les familles, avec les services hospitaliers et autres services ;• Accompagner les médecins traitants ;

❖ **Personnel**

- Encadrer les aides-soignant/es et auxiliaires de soins ;

Spécificités du poste : Planning de 7h-19h / 7h-15h / 13h-21h.
Travail 1 week-end toutes les 3 semaines (7H-19H/8H-20H)

Profil demandé : **Diplôme d'état d'infirmier obligatoire**

Rémunération : Salaire **minimum** par mois de **1513.20 € brut** (1^{er} échelon) + **360 € brut** prime fonction + **prime week-end** + **181.41 € brut** prime SEGUR + **prime complémentaire** équivalente à 1/12^{ème} de la rémunération **soit minimum 1830.07 net par mois**.

Avantages :

- Tickets restaurant avec participation de 60% employeur.
- Plan de déplacement (75% de participation aux frais d'abonnement transports) et forfait mobilités durables (jusqu'à 300€ par an)
- Participation mutuelle santé labélisée et participation possible à la prévoyance (contrat groupe).
- Prestations d'actions sociales (vacances, loisirs, Prêts, CESU, billetterie, etc ...) : prise en charge intégrale de l'adhésion au CNAS et possibilité d'adhésion au COS interne.

Procédure : Envoyer candidature (lettre et CV) en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <https://www.le-gresivaudan.fr/emploi> ou par courrier à communauté de communes Le Grésivaudan 390 Rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex.
Pour les fonctionnaires, merci de joindre votre dernier arrêté.

Règle statutaire : Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, selon les principes du code général de la FPT (Article L. 332-14 du CGFP et article L. 332-8, 2^o du CGFP).

Travailleurs handicapés : Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.